

Discours du Syndic Daniel Rossellat au Conseil communal

Séance du Conseil communal du lundi 13 décembre 2010

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Au terme de cette année 2010, il m'est bien agréable de vous faire part de la gratitude de la Municipalité pour la confiance accordée et de sa considération pour tout le travail que vous avez accompli cette année.

Cette dernière séance de l'année est l'occasion d'adresser un grand merci à tous les membres du Conseil Communal pour leur engagement en faveur de notre Ville.

C'est aussi l'opportunité de dresser un rapide bilan de l'année écoulée.

La Municipalité a déposé 35 préavis et 11 rapports, soit 46 textes devant le Conseil communal. A titre de comparaison, l'année précédente, il y avait eu 71 rapports ou préavis, mais seulement 24 en 2008. En 2010, nous avons adopté un rythme sensiblement supérieur à la moyenne.

Ce rythme de croisière illustre pour moi le retour à la confiance retrouvée entre nos deux organes politiques et nous pouvons nous en réjouir.

Il prouve aussi l'efficacité de notre administration communale. Je peux vous assurer qu'elle n'est pas économe de ses efforts.

Je souhaiterais ici rappeler que chaque préavis déposé est d'abord réfléchi, pensé, évalué dans sa faisabilité par tous les services et offices qui y mettent toute leur expertise avec une remarquable motivation.

Oui, la Ville de Nyon dispose d'une administration communale performante dont elle peut être fière. Que ses collaborateurs et collaboratrices soient ici remerciés pour leur excellent travail.

Un préavis est aussi un gros travail pour la Municipalité. Elle envisage la réalisation du projet sous l'angle de ses priorités de législature, des possibilités de financement et aussi de sa faisabilité politique.

Enfin, le préavis est soumis à votre Conseil, qui doit accorder les moyens de réaliser le projet. Je me plais à souligner combien votre Conseil effectue cette tâche avec un remarquable engagement et (presque toujours) le souci du bien commun.

En 2010, si l'on tient compte de ceux acceptés ce soir, 22 projets ont ainsi pu voir le jour. Citons les principaux pour mémoire :

Quelques études pour :

- la reconstruction du réservoir de la Vuarpillière
- la restauration du Temple de Nyon
- le plan de quartier Etraz-Sud
- l'addenda secteur « Cortot-Cossy »

MUNICIPALITÉ DE NYON

Quelques plans de quartier adoptés :

- la Métairie II
- l'Usine à Gaz
- le PPA l'Asse

Des crédits accordés pour des travaux concernant :

- l'amélioration de la sécurité routière
- des mesures conservatoires pour les aquariums du Musée du Léman
- le remplacement production de chaleur de l'école primaire Couchant B
- la rénovation partielle du Centre aéré des Allévays
- le Bâtiment de la STEP à l'Asse et le Service des autos
- et divers travaux pour le Complexe scolaire et sportif de Nyon-Rocher

Sans oublier :

- le programme Nyon-Energie
- la mise en place du Conseil d'établissement scolaire Nyon-Prangins
- le concept de mobilité urbaine
- le rapport sur « l'objectif logement »
- le droit de superficie pour construction d'appartements protégés, un très beau cadeau pour nos aînés
- le nouveau règlement sur l'ouverture et la fermeture des commerces, un cadeau pour tous les Nyonnais, pour les commerçants comme pour le personnel de vente et nous avons aussi eu le plaisir d'inaugurer, le Théâtre de Marens après sa réfection partielle,

Restent 20 préavis à venir, parmi lesquels certains sont très importants pour l'avenir et le dynamisme de notre ville :

Citons par exemple :

- la construction du nouveau Centre Routes et Voirie à l'Asse,
- le crédit d'études pour le centre multisports de Colovray,
- les mesures destinées à lutter contre les incivilités
- les projets liés aux transports sur le plan régional

Tous sont des projets très attendus par les citoyens.

L'un des moments forts de l'année politique a aussi été le refus du concept des déchets et du règlement relatif qui aurait mis la Ville en conformité avec la loi. Votre Conseil discute longtemps de certains thèmes, à raison quand ils sont importants. Mais il serait bon qu'il se rappelle que les divergences doivent s'incliner devant à la loi. Et que les Autorités se doivent de montrer l'exemple et si possible, le bon exemple.

Nous osons croire que cet épisode était et restera unique dans l'histoire de ce Conseil.

Nyon bien noté par la Cour des comptes

Dans un rapport daté du 23 septembre 2010, la Cour des comptes du Canton de Vaud a conclu que Nyon gérait ses participations financières conformément aux normes et standards fixés par le Canton. Nyon se situe parmi les communes qui appliquent le mieux les dispositions de la Loi sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales.

Les points forts relevés par la Cour des comptes ont plus particulièrement trait à la fréquence des rencontres entre les représentants au sein des organes des personnes morales et la Municipalité, à la forme des rapports à établir par les représentants et à la communication d'instructions de vote aux représentants aux assemblées générales. On peut se féliciter de cette bonne note pour notre ville.

Les points à développer concernent plus spécifiquement le retour d'informations de la part des représentants au sein des organes des personnes morales et l'évaluation des risques financiers

et/ou non financiers liés aux participations détenues. Nous travaillerons à améliorer ces points en 2011.

En 2010, la Municipalité n'a pas chômé

Le nombre de décisions prises par la Municipalité au cours des douze derniers mois est de 882 décisions lors de 51 séances. Ce chiffre est sensiblement supérieur à la moyenne annuelle des décisions municipales.

Sans dévoiler le secret des délibérations, je peux vous préciser que les décisions sont presque toujours le résultat d'un consensus. Les cas où il a fallu procéder à un vote se comptent avec les doigts d'une seule main. Je voudrais donc remercier ici mes collègues de la Municipalité pour leur très bonne collaboration.

Je peux vous assurer que la Municipalité travaille beaucoup, elle travaille bien et travaille bien ensemble.

Là encore, il faut rappeler l'énorme travail en amont et en aval de chaque décision par tous les services de la Ville. Qu'ils soient ici encore remerciés pour leur investissement constant en faveur de nos concitoyens.

Enfin, je me plais à souligner le bon climat de travail avec le Conseil communal. C'est pour la Municipalité une source de satisfaction. Je profite ici de remercier Eric Biéler et Frédéric Tschuy, les deux présidents de votre Conseil en 2010, avec qui la collaboration a été très constructive dans un climat de confiance. Et merci aussi aux membres de votre Bureau.

Regard sur le futur

Après ces regards sur l'année écoulée, il nous faut évoquer les perspectives pour l'année à venir.

Sur le plan financier, on peut dire que les plus gros nuages sont passés, mais nous devons toujours nous montrer attentifs à maintenir le bon cap.

La Municipalité a mis en route une démarche d'économies et de nouvelles recettes, parallèlement à la démarche de simplification administrative dont vous avez pris connaissance ce soir. Cette démarche n'aboutit pas à des effets spectaculaires mais démontre que notre administration travaille avec efficacité et intelligence. Elle s'inscrit dans le long terme et favorise un état d'esprit orienté vers une régulière remise en question.

Notre souci de maîtriser les charges, ajouté à tous les efforts consentis par l'administration communale se traduit par un budget plus serein pour 2011. Il est meilleur que les perspectives nous le laissaient présager. Il est vrai que nous bénéficions des effets de la nouvelle péréquation et d'un allègement dû au nouveau mode de calcul de la facture sociale.

Cependant, la Municipalité reste consciente que le budget 2011 est déficitaire. Elle continuera de garder le cap de la maîtrise des charges, le temps de vérifier que la réalité confirme les (bonnes) prévisions.

Ceci dit, nous devons aller de l'avant. Notre ville grandit, des logements doivent être construits, des infrastructures doivent aussi être réalisées pour accompagner ce développement, comme la déchèterie, les écoles, les routes, les crèches, qui facilitent la vie des habitants de Nyon.

Il faudra également développer Nyon en 2011, plus fortement qu'on a pu le faire en 2010. Nous avons déjà soumis à votre Conseil des projets qui font appel au partenariat public-privé. Nous continuerons sur cette voie, qui nous apparaît, dans la situation actuelle, une réponse adaptée à nos besoins et à nos moyens, tout en bénéficiant de l'expertise des entreprises privées partenaires.

MUNICIPALITÉ DE NYON

Nous avons aussi vécu, en 2010, notre première année en tant que ville membre du Conseil régional. Cette intégration dans une association de communes est intéressante pour Nyon. Il est sans doute trop tôt pour tirer un bilan complet mais déjà, nous voyons que nous devons apprendre à travailler avec cette association.

Votre Conseil sera très prochainement informé du premier bilan de cette participation, qui est ressentie de manière très positive par toute la région.

Dans cette croissance de notre ville, il est nécessaire de travailler de plus en plus en concertation avec les communes voisines. En 2010, la Municipalité a développé, et continuera de le faire, ses relations avec les communes de Prangins, Duillier, Crans et continuera de le faire en 2011 avec Rolle, Coppet, Signy, sans oublier de soigner ses relations avec les autres villes du Canton et de Suisse romande.

Enfin, je voudrais redire tout le plaisir que j'ai à travailler avec vous tous et toutes, et tous mes collègues de la Municipalité. Permettez-moi de vous souhaiter de belles fêtes de fin d'année 2010 et vous exprimer mon espoir que nous accomplissions ensemble de grandes et belles réalisations pour Nyon et ses habitants en 2011.

A l'issue de cette séance, j'ai le plaisir de vous inviter à la traditionnelle verrée qui vous est offerte au Carnotzet Communal. La presse et les spectateurs sont bien entendus invités à nous rejoindre.

Daniel Rossellat
Syndic de la Ville de Nyon